

Déclaration liminaire CSFPE du 7 février 2018

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Autant le dire d'emblée, nous voterons contre le projet de décret portant application de l'article L 114-1 du code de la sécurité intérieure.

Cet article modifié par la loi du 30 octobre 2017 qui n'a fait l'objet d'aucun débat préalable, introduit des notions qui sont pour le moins contestables.

Nous ne méconnaissons pas les raisons qui ont poussé à l'élaboration de cette loi.

Toutefois nous nous interrogeons sur la dimension nouvelle d'analyse d'un comportement d'un agent non clairement défini basé sur la notion de soupçon.

Le fait que ce projet de décret s'applique aux agents déclinés dans l'article R 114-2 nous donne l'impression que nous nous trouvons face à une procédure d'exception non conforme aux valeurs que nous défendons.

Les outils législatifs existent déjà au sein du statut de la fonction publique pour traiter ces cas d'espèces. Les commissions paritaires et les commissions de disciplines ou de recours peuvent naturellement jouer ce rôle. Reste à définir clairement ce qui se cache derrière la notion « imprécise » de comportement. Pour Solidaires soit ce sont des faits avérés et s'ils sont sanctionnables notre arsenal suffit, soit ce sont des soupçons ou des suppositions et là, la frontière du droit se fragilise.

Enfin comment ne pas relever ce paradoxe :

Proposer un texte qui crée une instance paritaire supplémentaire au moment où le Premier Ministre dénonçant le nombre jugé excessif de 22000 instances représentatives, annonce sa volonté d'alléger le dispositif. Et de faire référence à la loi travail 2 qui dans le secteur privé a fragilisé les possibilités de défense des salarié-es.

Ah ces annonces, parlons en !!!

Le Premier Ministre nous propose un nouveau contrat social !!

Hélas, tout le monde ne s'appelle pas Jean Jacques Rousseau !

*« Je veux chercher si dans l'ordre civil il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre, en prenant les hommes tels qu'ils sont, et les lois telles qu'elles peuvent être: je tâcherai d'allier toujours, dans cette recherche ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice et l'utilité ne se trouvent point divisées. »*

Sans doute ne serait-il pas inutile de s'inspirer de cette noble pensée avant d'asséner de manière abrupte des décisions et des perspectives qui, très clairement ne se préoccupent ni de justice ni d'utilité au regard des réels besoins de nos concitoyennes et concitoyens.

Autour de ces annonces, se profile un modèle de société qui pour le moins mériterait qu'on en fasse un véritable débat national et public.

Ce ne sont pas les maigres résultats de la grande consultation du forum de l'action publique qui nous rassureront sur ce point et encore moins les éventuelles annonces du comité de

pilotage qui très clairement risquent de ne répondre qu'à votre seule préoccupation, celle de faire des économies sur le dos de la fonction publique et des services publics.

Aussi nous ne pouvons que redire ici que l'ensemble de ces annonces sont perçues par notre organisation et ses mandants comme une vaine provocation qui n'honore en rien ceux qui les portent.

Vous voulez réparer le pays, mais n'est pas mécanicien qui veut !

Pour réparer le pays il faudrait d'abord commencer par réparer les injustices criantes en terme d'inégalités sociales fiscales et économiques qui sont une nouvelle fois accrues par vos décisions budgétaires.

Les quatre grands chantiers que vous souhaitez ouvrir sont, vous le savez bien des annonces réchauffées que d'autres avant vous avaient déjà mises sur la table. Qui restent toujours aussi inadmissibles.

En matière de dialogue social, vouloir nous vendre comme modèle celui imposé par les ordonnances de la loi travail II est particulièrement provoquant. C'est faire abstraction de la forte opposition du monde du travail et d'une partie de la classe politique dont vous êtes partie à une certaine époque, face à une procédure qui s'est assise sur les relations sociales et les principes démocratiques.

Bien évidemment Solidaires fera tout pour que la défense individuelle et collective des personnels ne soit pas fragilisées par des mesures intempestives et inappropriées sous couvert de fausses simplifications qui en réalité cachent surtout le souci de faire des économies.

Et de nous ressortir la recette miracle du RIFSEEP, franchement Monsieur le secrétaire d'Etat, assez !

Nous l'avons tous dit dans cette salle et bien avant que vous n'arriviez, ce système est subjectif, opaque et contre productif et ne répond en rien aux besoins de légitimes reconnaissances des efforts fournis par l'ensemble des agents.

La rémunération au mérite, façon « entreprise », n'a pas lieu d'être dans la fonction publique. Les objectifs ne sont pas les mêmes. Nous n'avons pas à nous soumettre au dogme de la rentabilité et de la compétition entre agents.

Nous sommes au service de la population, nous assurons des missions et non un métier et nous servons l'intérêt général.

Certes nous le faisons aujourd'hui dans des conditions difficiles, eu égard aux nombreuses réformes qui ont fragilisé notre espace professionnel. Mais vous le savez, nous ne partageons pas du tout votre vision « managériale » de la gestion des personnels.

Développer la contractualisation dans la fonction publique, vos annonces sont pour le moins imprécises et contradictoires puisque vous évoquez « en même temps » votre volonté de maintenir le statut et d'ouvrir la fonction publique à d'autres formes de recrutement en fonction de certaines missions qui restent d'ailleurs à déterminer et qui, selon vous, pourraient être servies par des non fonctionnaires.

C'est aussi une étrange réponse à notre demande collective de résorber la précarité dans la fonction publique en faisant un nouveau plan de titularisation massif pour les 1 280 000 de contractuels qui représentent 21% du personnel de la fonction publique.

Quant à votre vision transformatrice de la fonction publique, elle nous interpelle sur plusieurs points. Sur l'adaptabilité et la modernité tout d'abord, nous l'affirmons, notre administration n'a pas à rougir en ce domaine.

Mais les évolutions qui sont réelles ne doivent pas se faire au détriment des conditions de travail des personnels ni se traduire par des incertitudes en terme d'accomplissement de missions. Enfin elles ne doivent pas non plus se traduire par un affaiblissement du service rendu à l'utilisateur et sa déshumanisation. C'est hélas le cas aujourd'hui.

Vous vantez les mérites du tout numérique, alors qu'il est faussement adapté à ces situations. Certes l'outil numérique constitue un progrès indéniable dans un certain nombre de secteurs. Il ne peut cependant pas être l'outil de destruction massive des relations humaines et sociales. Or la perspective du tout numérisé en 2022 est un non sens au regard des attentes et des vrais besoins de nos concitoyens.

Enfin Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ferons un commentaire sur les annonces verbales du ministre de l'action et des comptes publics qui à notre connaissance ne faisaient pas partie des annonces officielles faites par le premier Ministre.

Proposer un plan de départs volontaires, est ce que l'on appelle une fausse bonne idée pas nouvelle.

En son temps, Nicolas Sarkozy l'avait proposé au moment de l'application de sa brillante RGPP. Le moins que l'on puisse dire est que ce procédé a recueilli un succès d'estime.

Bien entendu nous n'osons imaginer que dans votre esprit cela pourrait servir d'accompagnement à un vaste plan social permettant d'aboutir à vos 120000 suppressions d'emplois ?

Vous l'aurez compris Monsieur Dussopt, nous ne vous accompagnerons pas dans votre œuvre de destruction de la fonction publique et des services publics qu'elle sert.

Nous participerons aux rencontres bilatérales que vous nous proposez. Nous ferons tout pour que vos options ne soient pas retenues et pour cela nous en appelons à la mobilisation des personnels.